

RESTAURATION SCOLAIRE - PERISCOLAIRE LES TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR

Tarif élève au collège (6^{ème} et 5^{ème})

La restauration scolaire :

La restauration scolaire fonctionnera dès le mardi 1 septembre 2026 pour les élèves inscrits. Il sera possible d'ajuster le forfait selon l'emploi du temps de l'élève lors de la première semaine.

Le tarif comporte à la fois la restauration et l'encadrement des élèves de 12 heures à 14 heures.

Le prix est fixé dans le cadre des forfaits suivants (demi-pensionnaire) :

TARIFS 2026 - 2027 - Restauration et encadrement (12 h à 14 h)	
FORFAITS ANNUELS	
1 repas par semaine	347€
2 repas par semaine	693€
3 repas par semaine	1040€
4 repas par semaine	1386€

A titre exceptionnel, il est possible de déjeuner en signalant à l'accueil avant 8 heures 30. Le prix unitaire du repas est de **11,50 euros**, et la dépense est reportée sur la facture trimestrielle suivante.

La Lunch box (repas fourni par les parents) à la Kfet :

Le service Lunch Box fonctionnera dès le mardi 1 septembre 2026 pour les élèves inscrits. Il sera possible d'ajuster le forfait selon l'emploi du temps de l'élève lors de la première semaine.

Le tarif comporte l'encadrement des élèves de 12 heures à 14 heures et la mise à disposition de locaux et de la Kfet. Le prix est fixé dans le cadre des forfaits suivants (demi-pensionnaire) :

TARIFS 2026 - 2027 – encadrement sans repas (12 h à 14 h)	
FORFAITS ANNUELS	
1 jours par semaine	132€
2 jours par semaine	264€
3 jours par semaine	396€
4 jours par semaine	528€

A titre exceptionnel, il est possible s'inscrire en signalant à l'accueil avant 8 heures 30. Le prix unitaire de la prestation **5 euros**, et la dépense est reportée sur la facture trimestrielle suivante.

Goûters Kfet Collégiens

La Kfet (foyers) des collégiens propose des viennoiseries lors des pauses en journée. Il est possible d'en acheter quotidiennement dans la limite des quantités disponibles.



Le règlement ne se fait que par portemonnaie électronique par identifiant certifié sous EcoleDirecte. Les espèces ne sont plus acceptés.

Il est nécessaire de créditer le portemonnaie « goûters » en amont pour autoriser la consommation de ces produits.

Règlement intérieur pour tous

L'encadrement

Un travail de concertation et de dialogue est mené par la vie scolaire du gymnase et son équipe. Les animateurs de l'établissement sont chargés de proposer des animations et activités de la pause méridienne :

les élèves peuvent se restaurer et partager des activités ludiques et pédagogiques proposées par l'équipe d'animation (sport, activités manuelles ou d'expression, jeux de société, ...).

Ces prestations sont organisées sous la responsabilité du Conseiller Principal d'Education (CPE), M Vincent Affholder, n'hésitez pas à le contacter pour toutes vos questions et remarques : vincent.affholder@legymnase.eu ou 03.88.15.28.62.

L'offre présence sans repas (Lunch box)

Les élèves du collège peuvent prendre un repas « tiré du sac » dans la Kfet. Ils sont également encadrés par des animateurs du Gymnase.

Il n'y a pas de possibilité de conservation au froid ni de réchauffage : il convient de préparer et de conditionner le repas de votre enfant dans des contenants adaptés (type contenant, boîte isotherme). Ne pas oublier les couverts et une gourde d'eau. L'inscription au forfait trimestriel 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine est obligatoire.

Les parents qui choisissent d'apporter un repas de la maison à leur enfant en dehors des repas fournis par le service de restauration scolaire engagent leur entière responsabilité quant à la qualité, la sécurité sanitaire et la conservation des aliments. L'établissement scolaire décline toute responsabilité en cas de problème de santé lié au repas apporté de l'extérieur.

Le restaurant scolaire

La restauration scolaire fonctionnera dès le mardi 1 septembre 2026 pour les enfants inscrits jusqu'au 25 juin 2027 pour le collège.

En cas d'allergie nécessitant un repas spécifique, merci de contacter l'infirmière scolaire, Mme Sovann Laurence, (laurence.sovann@legymnase.eu) pour la mise en place d'un protocole adapté (PAI).

Pour les élèves bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour raison de santé, les besoins alimentaires particuliers (par exemple exclusion du lactose, des œufs, de l'arachide ou d'autres allergènes) sont pris en compte dans la mesure du possible dans le cadre de la restauration scolaire.

Les informations figurant dans le PAI sont transmises, de manière confidentielle, à notre prestataire de restauration afin qu'il étudie la faisabilité de menus adaptés ou de la suppression des aliments concernés, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Lorsque, en raison de la complexité du régime ou des contraintes techniques de production, il n'est pas possible de garantir un repas conforme aux exigences du PAI, l'élève peut néanmoins être accueilli au restaurant scolaire avec un panier-repas (« lunch box ») fourni par la famille.

Le passage au restaurant scolaire est contrôlé par un adulte. Les collégiens sont impérativement munis de leur badge individuel qui leur permet de signaler leur passage effectif. En cas d'oublis répétés, des sanctions seront envisagées.

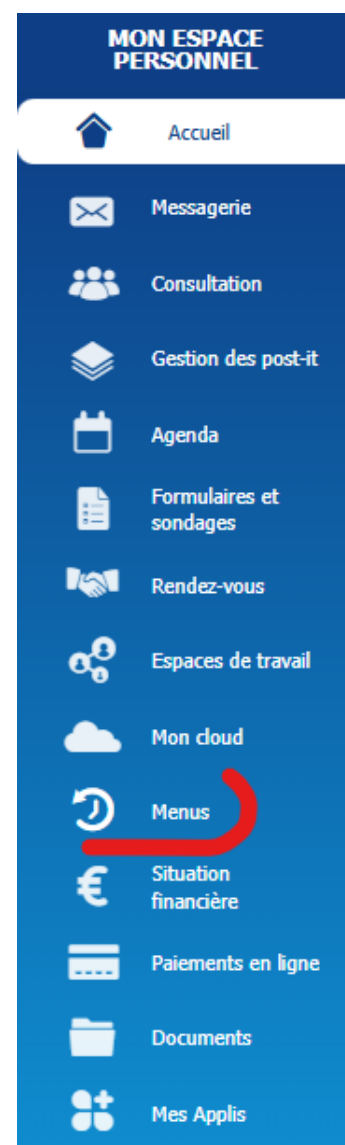
Toute absence à un repas devra obligatoirement être signalée par téléphone avant 9h, à l'accueil. Pour éviter les attentes longues au niveau du passage au self-service, un ordre de passage est établi et affiché. Chaque classe bénéficie d'un créneau horaire bien spécifique.

La Sodexo, prestataire de service, propose tous les jours un menu équilibré comprenant une entrée au choix, un plat chaud, un laitage et un dessert.

L'engagement de l'établissement et de la société Sodexo est de proposer aux enfants un menu équilibré (validé par une diététicienne), répondant à leurs attentes en terme de choix et dont la qualité et la composition des repas sont réévalués mensuellement en réunion de restauration.

En pleine conformité de la loi Egalim, retrouvez les statistiques : [CPES CONSEIL PROTESTANT DE L EDUCATION DE STRASBOURG - ma cantine](#)

Nouveauté : Les menus hebdomadaires sont désormais consultables uniquement sur la plateforme Ecole Directe par les parents comme les élèves dans la rubrique « Menus ». Ils sont généralement publiés une semaine en amont.



Le choix, les conditions et le paiement des forfaits

Inscription et choix :

Nouveauté : L'inscription au forfait – désormais annuel- 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine est obligatoire tant pour la cantine, que la lunch-box. La campagne d'inscription nominative sera envoyée aux familles par Ecole Directe en mai 2026 lors des inscriptions/réinscriptions.

Après le démarrage de l'année scolaire, les emplois du temps distribués, les activités extrascolaires connues, il sera possible d'ajuster les besoins et les formules dans les premiers jours. Il est impératif d'y répondre dans les délais demandés en choisissant les formules correspondantes.

Il est possible de consulter le forfait à tout moment sur l'espace Ecole Directe des parents.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
☺ Restauration du midi	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗
☺ Restauration Lunch box	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗

Pour toutes questions sur les choix des forfaits, veuillez contacter webmaster@legymnase.eu

Les forfaits sont désormais annuels et ne seront plus modifiables par la suite. Toutefois en cas de situation particulière (changement d'emploi, séparation, certificat médical, ...), il sera possible de demander une dérogation auprès de la direction sur présentation de justificatifs qui sera en mesure de la valider ou non.

Les inscriptions exceptionnelles à la journée hors forfait (cantine, lunchbox) doivent se faire avant 9h le jour même à l'accueil de Lucie Berger auprès de Vincent Affholder, vincent.affholder@legymnase.eu, sans dépasser 1 ou 2 unités par mois.

Paieement et conditions :

Chaque forfait choisi sera reporté sur la facture annuelle et disponible sur votre espace parent payeur sur EcoleDirecte, qui devra être payée selon les modalités précisées sur l'engagement financier.

Les Forfaits annuels d'accès au restaurant scolaire restent, par définition, forfaitaires. Toutes les absences, justifiées ou non, émanant de la famille ou de l'établissement, n'impacteront pas la facturation. Celle-ci reste due pour l'ensemble de la période concernée. En tant que responsable payeur, je m'engage à respecter ces conditions. En conséquence, aucun repas ne pourra être ni remboursé ni échangé. Dans le cas d'une non fréquentation scolaire liée à l'absence d'un professeur, le repas non pris ne pourra être remboursé aux familles.

Pour les absences dues à une maladie de l'élève (sur justificatif médical uniquement) d'une durée supérieure à cinq jours consécutifs (soit une semaine scolaire), un avoir de 4 € par repas sera déduit sur la facture trimestrielle de l'élève après demande de la famille.

Les voyages scolaires **avec nuitée(s)** organisés par l'établissement font l'objet d'un traitement particulier : les repas prévus dans le cadre du forfait souscrit et non pris par l'élève en voyage, seront remboursés à hauteur de 4 euros par repas.

Pour les questions relatives à la facturation, veuillez contacter le service comptable à comptabilite@legymnase.eu.

Règlements des porte-monnaie électroniques

Chaque élève possède un portemonnaie électronique sur « EcoleDirecte ». Chaque article commandé y figure créditant ainsi son solde. Il est impératif de le consulter régulièrement pour le solder. L'interface propose un règlement sécurisé par CB. Voici les principales étapes :

Il existe deux porte-monnaie, celui pour la restauration (la cantine et le nomade) et celui pour les goûters dans les foyers. Il est nécessaire de les créditer séparément.

MON ESPACE PERSONNEL Le GYMNASE

Situation financière

Votre compte Vos porte-monnaie

RESTAURATION + 25,00 >

GOÛTERS FOYERS

DATE	LIBELLÉ	DÉBIT	CRÉDIT
jeudi 2 avril 2026	Consommation en cours Détail		

Solde 0,00

Solde créditeur Goûters Foyers +0,00

Remplir le porte-monnaie

Paiements en ligne

LES RÉGLEMENTS PROPOSÉS

Restauration
Merci d'alimenter votre porte-monnaie pour avoir un solde positif
Votre solde actuel : + 25,00 €

Ajouter au panier

Goûters Foyers
Merci d'alimenter votre porte-monnaie pour avoir un solde positif
Votre solde actuel : - 0,00 €

Ajouter au panier

Coordonnées
Le GYMNASE
8 place des Etudiants 67000 Strasbourg - 1 rue des Greniers 67000 Strasbourg -

VOTRE PANIER

RÈGLEMENTS	MONTANT	QTÉ	SOUS-TOTAL
Goûters Foyers <small>Vous pouvez choisir le montant.</small>	10,00	1	10,00 €

Total 10,00 €

Payer >

[Accessibilité](#) [Mentions légales](#) [Contact](#) [Aide](#)

Il est nécessaire de créditer le portemonnaie « goûters » en amont pour autoriser la consommation de ces produits.

Ce moyen de paiement reste l'unique moyen de règlement. Les chèques ou les espèces ne seront pas acceptés.

En cas d'impayés malgré les relances, la comptabilité se réserve le droit d'effectuer un prélèvement en fin d'année scolaire afin de régulariser et solder les comptes.

Pour des questions relatives au porte-monnaie électronique ou des questions relatives à la facturation, veuillez contacter le service comptable à comptabilite@legymnase.eu.